

Formation complémentaire « Post Permis » pour les conducteurs novices

En 2016, les conducteurs novices sont impliqués dans un quart des accidents de la route ayant entraîné des blessures ou la mort. 144 d'entre eux y ont perdu la vie.

A qui s'adresse cette formation complémentaire :

Exclusivement aux titulaires d'un **premier permis de conduire** (A1, A2, B1 ou B) **entre les 6e et 12e mois** qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Quel est l'objectif de la formation post permis :

Susciter chez les conducteurs novices un **processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques** au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Qu'obtiennent-ils en contrepartie :

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, ***sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.***

Comment se déroule la formation :

D'une durée de 7 heures sur une journée, elle est composée :

- ⑩ D'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.
- ⑩ D'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilités responsables.

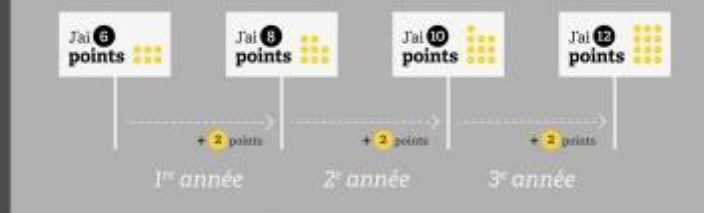
**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC
"UNE FORMATION POST PERMIS" ?**



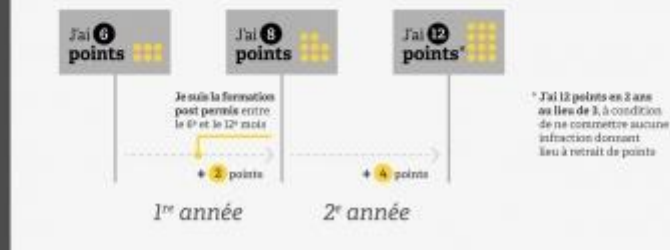
CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS
la formation post permis



AVEC
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC “ UNE FORMATION POST PERMIS ” ?



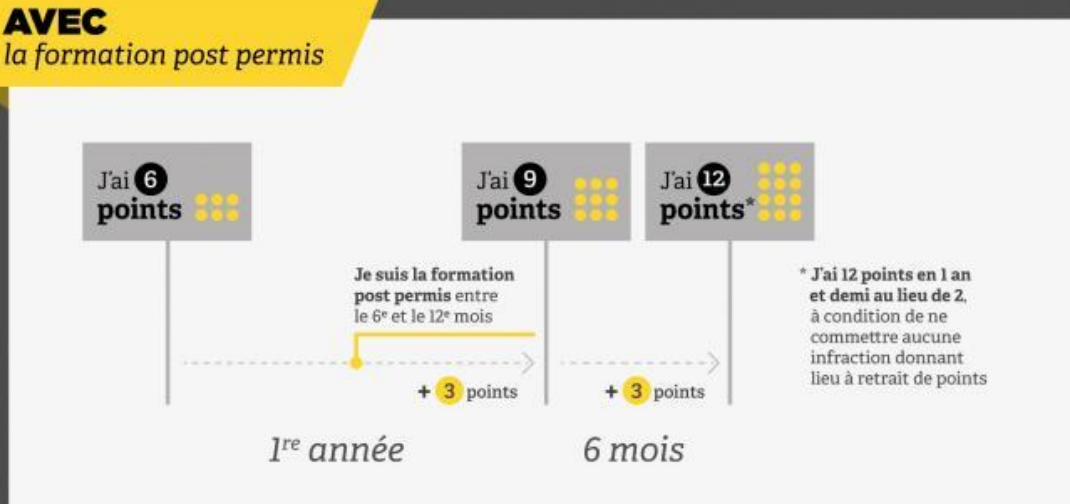
CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES